

François DELUGA
Député de la Gironde
Président du CNFPT
Maire du Teich

COPIE

Le Teich, le 20 octobre 2010

Monsieur Jean-Maurice LESBACHES
Commissaire-enquêteur
Centre multi-modal de valorisation de déblais
Mairie de Lerm-et-Musset
Hôtel de ville
33840 LERM-ET-MUSSET

N/Réf/ FD/STS/791/10/10

Objet : Enquête publique Centre multi-modal de valorisation de déblais

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

C'est avec une grande attention que j'ai pris connaissance du dossier d'enquête publique relatif au projet de centre multi-modal de regroupement et de valorisation de déblais inertes ou faiblement pollués, pour lequel le groupement d'entreprises ETPR-ASE- FAYAT a sollicité une autorisation d'exploitation sur le site du Quartier de Saudan à Lerm-et-Musset.

En ma qualité de Député de la 8^e circonscription de la Gironde, particulièrement soucieux de la sauvegarde des intérêts de ce territoire déjà lourdement impacté par des projets d'infrastructure d'envergure (A65, LGV), je tenais à vous faire part de mes observations sur ce document et de ma ferme opposition à ce projet, qui va à l'encontre du développement durable du sud-gironde.

En effet, je partage les réticences et inquiétudes de mes administrés, des élus et associations locales sur les points suivants :

Une logique d'implantation contestable et à contre-courant

Le choix du site s'appuie sur une argumentation discutable, le quartier de Saudan ne semblant pas présenter d'autre intérêt que d'être un secteur isolé, dans un environnement naturel faiblement peuplé et donc, finalement ... peu enclin à la manifestation d'oppositions.

Au moment où le législateur inscrit les principes d'un développement durable dans la loi et où il est de rigueur de ne plus agir en faisant l'impasse sur l'écologie, il me semble au contraire tout à fait incongru d'implanter ce type d'équipement dans un milieu naturel encore vierge de toute pollution et dont la vocation est exclusivement forestière. Cette installation serait à l'origine d'un nouveau mitage de la forêt des Landes de Gascogne, déjà décimée par les tempêtes et le scolyte et source de risques environnementaux exposés ci-après.

Des craintes légitimes sur la nocivité des déblais

Ce projet industriel procéderait à la valorisation de 30 000 tonnes de déchets du BTP par an, ayant pour origine des friches industrielles, des travaux routiers, des zones d'accident ou des sites pollués. Bien qu'il s'agisse à priori de déblais « inertes ou faiblement pollués », le dossier évoque le traitement d'hydrocarbures, de métaux lourds et, singulièrement, de benzène. Les données toxicologiques relatives à ces substances sont nécessairement sources de vives inquiétudes quant à leur dangerosité tant sur le plan environnemental que sanitaire.

Des risques pour l'équilibre écologique du milieu

En effet, le territoire concerné est tout à fait remarquable d'un point de vue environnemental et est notamment référencé sur le plan européen, la vallée du Ciron située à 600 mètres étant classée en zone Natura 2000. Aussi, **les risques réels de pollution de l'air, de l'eau et des sols** doivent impérativement être soulignés. Le centre s'implanterait dans un milieu naturel aux sols sablonneux très perméables et donc vecteurs rapides de toute infiltration polluante. Les cours d'eau voisins et notamment le Barthos, affluent du Ciron à proximité immédiate du site, pourraient être impactés.

Par ailleurs, le dossier conclut à de faibles risques d'incendie et d'explosion. A mon sens, l'introduction de combustibles, même en faible quantité, d'appareils à pression et de réservoirs de carburants et d'huiles au cœur de la forêt landaise, intrinsèquement vulnérable au risque incendie, ne permet pas de tirer de telles conclusions.

Une importante circulation de poids lourds

Selon les hypothèses présentées dans le dossier, l'activité du site générerait 1200 rotations de poids lourds par an et tout autant de rotations pour le trafic lié à la réutilisation des matériaux traités. Le trafic routier serait alors de l'ordre d'une rotation de poids-lourds toutes les demi-heures sur la route départementale D12, à priori non dimensionnée à cet effet. Autant de camions qui traverseront également les centres-bourgs des communes rurales et qui occasionneront nuisances sonores, pollution atmosphérique et dégradation du réseau routier qui appellera des travaux d'entretien ou d'amélioration de chaussées à la charge des collectivités locales.

Des risques, dangers et nuisances que le très faible intérêt économique du projet ne saurait compenser

Les effets du projet sur le développement économique du territoire sont en effet très limités. L'installation est peu créatrice d'emplois, seules 2 personnes seraient employées et, de surcroît, à temps partiel. Et les collectivités locales n'en tireront aucune ressource, ni bénéfice.

Une étude à minima : des mesures préventives peu explicites et des incertitudes sur la gestion du site à plus long terme

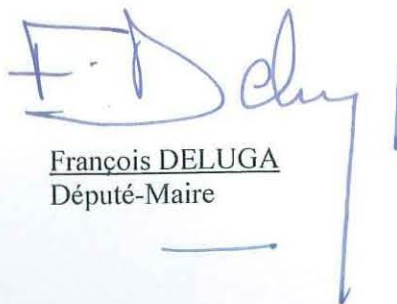
Si les risques liés au projet sont énumérés, les mesures de prévention sont peu explicites ou parfois approximatives. A titre d'illustration, afin de respecter les seuils d'émission autorisés, il est écrit que « certains biotertres seront bâchés... » ou pour limiter les effets de l'inhalation ou de l'ingestion potentielle par les personnels ou personnes extérieures, des « mesures appropriées ont été prises dans la conception de l'installation », mais sans préciser exactement les dites mesures. Dernier exemple, concernant les possibilités d'exposition aux polluants, « des mesures techniques seront mises en œuvre afin de limiter les émissions d'effluents gazeux dès que la présence de BTEX dans les déblais faiblement pollués à traiter aura été établie », mais elles ne sont pas détaillées.

Par ailleurs, le dossier présenté n'offre aucune garantie ni sur les modalités d'exploitation future du site, ni sur les contrôles prévus par les collectivités publiques, avec le risque d'une croissance de l'activité non maîtrisée, de l'extension possible du site ou de dérives en termes de traitement de produits dangereux non prévus initialement.

Pour conclure, ce projet, à rebours de la mutation écologique en marche, va à l'encontre de l'identité et de l'intérêt local d'un territoire qui se veut exemplaire et innovant dans ses politiques publiques économiques et environnementales.

Je m'y oppose et demande sa relocalisation vers un site plus approprié.

Aussi, vous remerciant de bien vouloir consigner ces observations au registre d'enquête publique, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire-enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'F. Deluga', with a vertical line extending downwards from the end of the signature.

François DELUGA
Député-Maire